

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Section droit civil et administratif	No SD SD-2023-1966
OBJET	Recommander au conseil la radiation de l'avis d'hypothèque légale publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval sous le numéro 951 775 contre le lot 1 732 115 du cadastre du Québec	
No dossier(s) interne(s) : NOT-23-006 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 07-Renaud Date CE souhaitée : 2023-04-25 Date CM souhaitée : 2023-05-02		
Demande d'achat : Non CT requis : Non <u>Lot(s)</u> 1 732 115		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Sur recommandation du Service des finances, afin de protéger les taxes municipales contre des faillites éventuelles, le comité exécutif a mandaté le Service du contentieux par la résolution CE-98/5715 afin de publier des hypothèques légales pour permettre de recouvrer le montant des taxes municipales impayées pour tous les dossiers contenus dans un rapport produit par le Service des finances le 1er septembre 1998. En conséquence, le 6 novembre 1998 la Ville de Laval a procédé à la publication d'un avis d'hypothèque légale contre les lots 590-2 et 594-4 du cadastre de la Paroisse de Saint-Martin (maintenant connu et désigné comme étant le lot 1 732 115 dudit cadastre), propriétés de 2751-2060 Québec inc. Ledit avis a été publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval sous le numéro 951 775, en raison du non-paiement des taxes foncières pour l'exercice financier de l'année 1998. Nous avons reçu un projet de quittance de Me Philip Friedman, notaire, pour la radiation de l'avis d'hypothèque légale précité. Le 21 mars 2023, nous avons reçu un courriel du Service des finances incluant un état de compte et un relevé de compte qui détaillent les transactions d'imposition des comptes de taxes et des paiements depuis 2012 pour le lot 1 732 115 dudit cadastre. Dans ce même courriel, nous avons reçu la confirmation qu'aucune somme antérieure à l'année 2023 n'est due.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Section droit civil et administratif	No SD SD-2023-1966
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de consentir à la radiation de l'avis d'hypothèque légale publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval sous le numéro 951 775 contre le lot 1 732 115 du cadastre du Québec. de recommander au conseil d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis aux fins des présentes.		